Université Jean Monnet
Saint-Étienne

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement par la voie du sans concours, organisé par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne pour le recrutement en qualité d'agent contractuel d'un magasinier des bibliothèques principal de 2e classe.

Le président de l'Université Jean Monnet,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-646 du 6 mai 1988 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables au corps des magasiniers des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

DÉCIDE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement sans concours de magasinier des bibliothèques organisé par l'Université Jean Monnet est composée ainsi :

Monsieur CESA Johann, AAE, Université Jean Monnet, Président
Madame REYNAUD Marie-Cécile, BIB, Université Jean Monnet, Membre
Madame COSMANO Géraldine, BIB, Université Jean Monnet, Membre
Madame BARERA MICHEL Claire-Marie, TECH CS, Université Jean Monnet, Suppléante

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université Jean Monnet est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Etienne, le 4 juin 2025

JEAN MONNET SAINT ETIENNE UNIVERSITE

Pour le Président et par délégation
Par empêchement
du Directeur Général des Services

Emmanuelle DEMIRKOL
Directrice des Ressources Humaines